



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : RHONE

Référence : 1000559980

Discipline : L1500 - Physique Chimie (L1500)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0690128P

Nom de l'établissement : Lycée polyvalent Edouard Branly - Lycée des métiers de l'énergie, de la lumière et du numérique

Commune : LYON 5E ARRONDISSEMENT

Adresse : 25 rue DE TOURVIELLE 69322 LYON 5E ARRONDISSEMENT

Courriel : ce.0690128P@ac-lyon.fr

Description générale du poste

L'enseignant interviendra exclusivement, en BTS ET, Il devra avoir un profil compatible avec l'enseignement de la physique dans une section de STS Electrotechnique.

Missions

Un travail de pilotage de la liaison BAC PRO / BTS est demandé.

Compétences requises

Sa capacité à travailler en équipe avec les enseignants de STI, notamment dans le cadre des cours d'ADM, est indispensable. Une expérience de l'enseignement dans ces sections est attendue.

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

()

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.